

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
3 MAI 2016

DATE d'AFFICHAGE  
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 34

L'an deux mille seize,

le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**  
**Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN**  
**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**  
**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°59-2016 - ACHATS - PASSATION D'UN MARCHÉ POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS  
THERMIQUES, DE TRAITEMENT D'AIR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DE LA PISCINE COMMUNAUTAIRE**

Le Président expose les éléments relatifs à la consultation qui a été lancée pour l'exploitation des installations thermiques, de traitement d'air et d'eau chaude sanitaire de la piscine communautaire.

Ce nouveau marché est passé en procédure adaptée ouverte et conclu pour une durée de deux ans reconductible deux fois par période d'une année. Il repose sur un prix global forfaitaire.

Les offres des différents candidats ont été analysées en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %
  - o Sous-critère : nombre d'heures prévues pour les prestations : 15 points
  - o Sous-critère : méthodologie pour la réalisation des prestations : 15 points
  - o Sous-critère : exemple de rapport d'exploitation : 10 points

La Commission d'Analyse des Procédures Adaptées propose de retenir la société ENGIE HOME SERVICES de CESSON SEVIGNE (35) jugée la mieux-disante pour un montant de 10 954,48 € HT sur deux ans.

Envoyé en préfecture le 13/05/2016

Reçu en préfecture le 13/05/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160510-DELIB\_59\_2106-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~

**AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **RETENIR** la société ENGIE HOME SERVICES pour un montant de 10 954,48 € HT,
- **SIGNER** le marché et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/05/16

Le Président,

